

MINISTÈRE  
DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE.

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION  
DES  
SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU  
DES  
MONUMENTS HISTORIQUES  
ET DES SITES.

Inventaire des Sites  
dont la conservation  
présente un intérêt général.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites d

Vu l'arrêté  
du 27 août 1943 pris en application de  
de loi n° 421 du 28 juillet 1943

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général le belvédère de Notre-Dame de la Piété à SAINT SAVIN (HAUTES-PYRENEES) constitué par la butte et son prolongement vers le Sud, la terrasse, la chapelle et le bosquet de tilleuls  
Parcelles cadastrales visées: n° 37 à 42 section D

Propriétaires:

Commune de St Savin.....39.40 x

Bureau de Bienfaisance de  
Saint Savin.....38

BAYEN SAUNIERES Clément à  
Lau Belegnes (H.P)....42

ROUÏY Joseph à St Savin...37.41

140-646-J. 4842-42. [36292-2]

ART. 2.

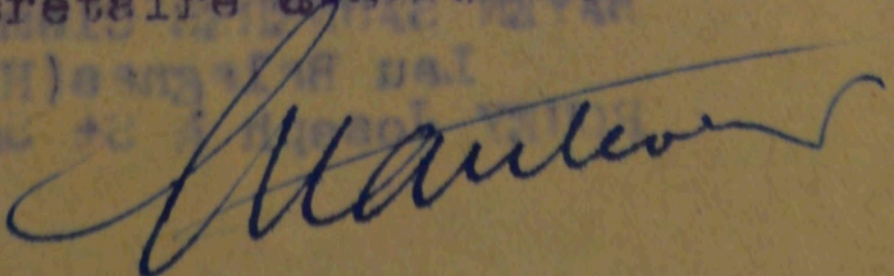
Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Saint-Jevin et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le

17 DECE 1947

Par Délégation  
Le Conseiller d'Etat

Secrétaire général des Beaux-Arts



DIRECTION DE L'  
ARCHITECTURE

# HAUTES PYRENEES SAINT\_SAVIN

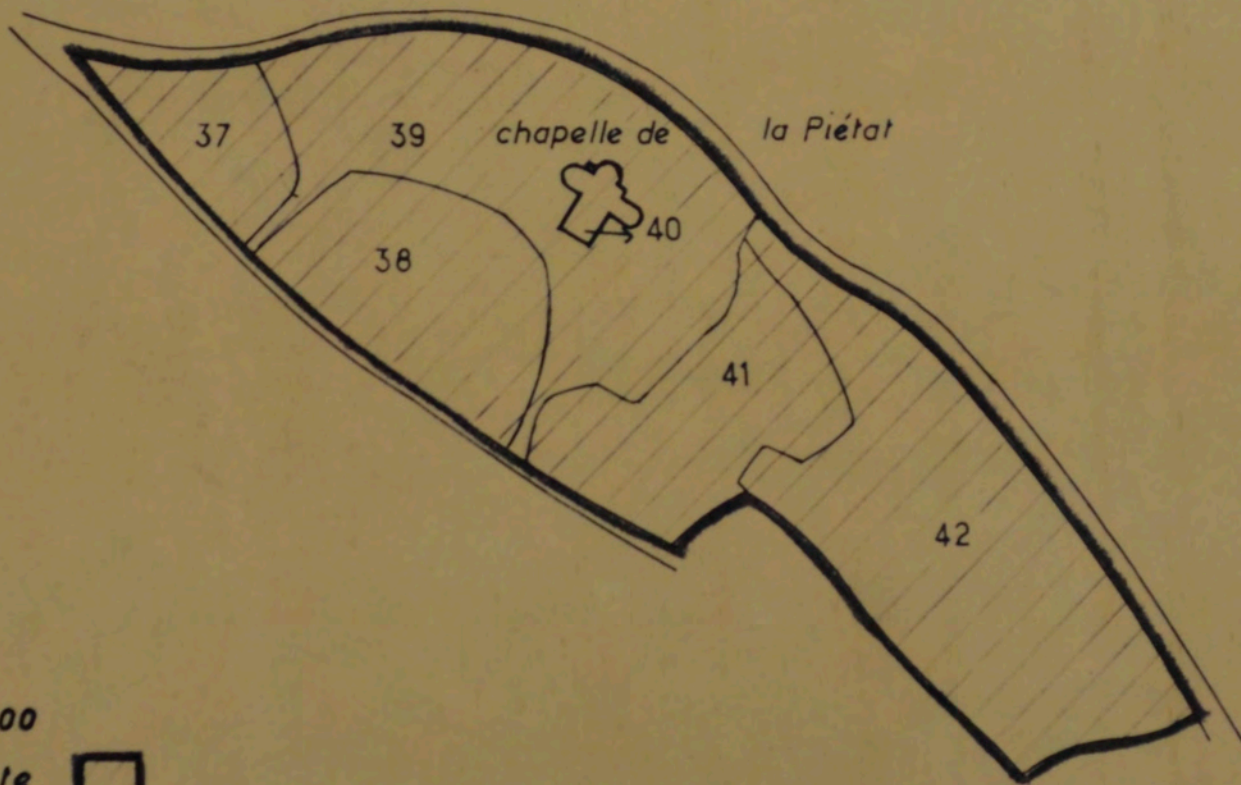
CANTON : ARGELES GAZOST  
ARROND<sup>t</sup> : ARGELES GAZOST



SITES

## BELVEDERE DE N.D. DE LA PIETAT

INSCRIPTION



Section D  
Echelle : 1/2500  
Partie inscrite

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général de belvédère de Notre-Dame de la Piétat à SAINT-SAVIN (Hautes-Pyrénées) constitué par la butte et son prolongement vers le Sud, la terrasse, la Chapelle et le bosquet de tilleuls, parcelles cadastrales visées : N° 37 à 42 section D, propriétaires :

Commune de St-Savin .....	39.40
Bureau de Bienfaisant de St-Savin .....	38
BAYEN SAUNERES Clément à Leu Balagnas (H.P) .....	42
POUEY Joseph à St-Savin .....	37.41

(Arrêté du 13 DECEMBRE 1943)